

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [6]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

FRIBOURG

Le comité cantonal (IN) se structure

Le 4 mai dernier, le Comité fribourgeois (IN) a tenu séance en présence de délégués de la plupart des partis politiques, syndicats et associations féminines. A cette occasion, il s'est donné une présidente, Mme Jeanne Kaelin (prés. de l'Ass. frib. pour les droits de la femme), a constitué un Bureau formé de Mmes Suzanne Marmy, Eva Ecoffey, Madeleine Duc, Margrit Pantillon et de la présidente. Ce bureau aura pour tâche de coordonner les actions entreprises par les groupes de travail, de prendre les décisions urgentes, et servira de lien avec (IN) national. Les groupes de travail se sont également constitués lors de cette assemblée. Celles ou ceux qui désirent encore en faire partie, qui désirent de la documentation ou des articles de propagande (IN) sont priés de contacter Mme Eva Ecoffey, 1711 Rossens.

AG du Centre de liaison

Le Centre de liaison des associations féminines fribourgeoises a tenu son assemblée générale le mois dernier.

Les moments forts de cette assemblée ont été d'abord un rapport d'activités 1980 satisfaisant, car le centre s'est prononcé sur plusieurs manifestations ; l'élection de nouveaux membres, jeunes, dynamiques et d'horizons différents au comité et réélection des anciens membres ; la démission de l'actuelle présidente, Mme Suzanne Marmy, à laquelle le comité est chargé de trouver une « succédante » ; une discussion sur la raison d'être du centre, à l'issue de laquelle il s'avère que raison d'être il y a puisque c'est une occasion de rencontre entre les associations et qu'il constitue un important canal d'information.

Dans la deuxième partie de l'assemblée, deux oratrices ont présenté les objets soumis à votation le 14 juin prochain. Après discussion-débat, le centre et les associations présentes ont décidé de soutenir les deux oui par une propagande lors de l'envoi du procès-verbal de l'assemblée.

Juliette Barras

La section neuchâteloise de la FRC a pris la tête du contingent qui œuvre dans le canton pour l'acceptation de l'article constitutionnel en faveur de la protection des consommateurs. Conjointement avec tous les milieux de la population et les partis politiques, elle a mis sur pied un très large comité de soutien présidé par M. Jean-François Aubert du parti libéral, dont les membres sont invités à agir de leur mieux pour convaincre hommes et femmes, paysans et artisans, commerçants et gérants que l'intérêt du peuple suisse est de défendre la cause des consommateurs en votant pour l'article constitutionnel 31 sexies en faveur de leur protection, élevant ainsi les associations de consommateurs au même rang que les associations professionnelles et économiques, en leur reconnaissant le titre de partenaires égaux.

La paysannerie au féminin

Paysannes, vigneronnes, maraîchères avaient délégué leurs représentantes à la 38^e assemblée annuelle de l'Union des paysannes neuchâteloises. C'est au nombre de 400 qu'elles se sont retrouvées à la salle Dixi, au Locle.

Précédé d'un message de l'Eglise et d'une allocution de bienvenue des autorités communales, le rapport de la présidente, Mme May Droz-Bille, a rappelé les sujets, les secteurs d'activité, les manifestations (conférences, débats, excursions), les représentations et les contacts qui ont animé l'année écoulée.

On constate, dans les groupes régionaux, une intéressante diversification des activités allant des cours de vulgarisation pour la confection d'articles de tous genres à des causeries ou à la présentation de films. La formation professionnelle y apparaît l'un des soucis majeurs. Elle est source d'expériences enrichissantes, en même temps que de contacts entre paysannes et vigneronnes.

Les autorités cantonales, en la personne de M. Jacques Béguin, conseiller d'Etat, ont également apporté à l'assemblée leur salut cordial, tandis qu'une collation généreuse mettait fin à ce rassemblement de la gente paysanne militante du canton.

Jenny Humbert-Droz

GENEVE

Un centre pour les femmes

Chose promise, chose faite. Dans son numéro de février, FS annonçait la création prochaine d'un centre d'information et de documentation pour les femmes par l'équipe des rédactrices de la brochure F-Information.

C'est le 29 avril que s'est ouvert comme prévu le centre F-Information au n° 1 de la rue des Barrières, en plein cœur de la cité.

L'équipe de base, c'est une dizaine de femmes engagées dans diverses activités féministes par le biais de leur profession ou de groupes de femmes. Quant aux buts du centre, ils sont nombreux : recenser la documentation existante sur les plans local et suisse ; offrir un lieu de rencontre où l'on peut glaner des idées, demander conseil, rencontrer d'autres femmes, chercher une adresse, ou lire les journaux auxquels on n'est pas abonnée !

Troisième but, enfin : servir de plaque tournante. Le nombre de services offerts aux femmes existant à Genève est considérable, mais beaucoup d'entre elles ignorent encore leur existence ou leurs buts particuliers. Le Centre F-Information est là pour renseigner celles qui, confrontées à un problème inattendu, ne savent pas quelle sonnette tirer ni où s'adresser. Les fondatrices précisent qu'elles ne désirent en tout cas pas remplacer les services existants, mais orienter les femmes vers l'un ou l'autre, compte tenu de la demande spécifique de chacune.

Accueillir, enfin, celles (et ceux, car le centre est ouvert aussi aux hommes) qui n'ont pas de requête précise à formuler, mais qui ont besoin peut-être de situer leur problème avant d'entreprendre des démarches concrètes. Au centre F, des femmes compétentes, assistance sociale, psychologue, juriste ou animatrice de groupe pourront répondre à leurs questions, en toute confiance.

Le centre est ouvert : du mardi au vendredi, de 15 heures à 19 heures ; le mercredi à partir de 12 heures et le samedi toute la journée. Ecoute téléphonique : de 17 heures à 19 heures, tél. 21 28 28. C.C.

NEUCHATEL

L'égalité des droits

L'égalité des droits hommes/femmes a fait l'objet d'un débat à la Journée syndicale des enseignants neuchâtelois. Un exposé des arguments et contre-arguments de Mme R. Dreifuss a amorcé une discussion nourrie où fut soulignée la nécessité d'une propagande syndicale en faveur du projet, mais où fut aussi abordée la question du salaire ménager, de même que la « féminisation » de l'enseignement primaire et pré-scolaire, avec les obstacles psychologiques qu'elle entraîne. L'étude de la Commission féminine cantonale VPOD pour l'égalisation de l'enseignement filles/garçons aboutit à constater que cette égalité n'est effective que dans les deux premières années primaires. La commission féminine pousse à l'égalisation et à la mixité de l'enseignement sur tout le parcours scolaire.

Aide et entraide

Au Locle, le Service d'aide familiale boucle régulièrement ses comptes de fin d'année avec quelque peine. La présidente, Mme Vettiger et ses collaboratrices ont vendu sur la place du Marché, bricoles, caramels, confitures, friandises, faits « maison » dont le produit intégral servira à remettre la caisse à flot.

L'importance des consommateurs

Date très importante pour les femmes, à deux égards : l'égalité des droits et la protection des consommateurs, ce second postulat méritant attention au même titre que le premier puisque les femmes sont les gérantes du budget familial et, de ce fait, co-garantes du revenu national.

D'un canton à l'autre

Le Mémento enfants

Pour distraire les enfants, il en faut des idées. Mais a-t-on toujours le temps d'y penser à l'avance, de s'organiser, de se renseigner assez tôt ? C'est pour les mères et pères de jeunes enfants qu'est conçu le Mémento-enfants.

On y trouve l'annonce de tous les spectacles à leur portée : cirque, marionnettes, récitals ou théâtre. On y trouve présentés les disques et les livres qui viennent de sortir à leur intention.

Dans le numéro d'avril par exemple, on peut lire encore un article sur les enfants d'Égypte, un autre sur Zabou, le peintre qui décore les œufs ; on y fait connaissance de Ricet Barrier, le « papa » du célèbre petit canard Saturnin. On découvre enfin une nouvelle méthode de l'enseignement musical, une enquête sur le tissage à la portée des enfants, et toujours les dates, les adresses et les noms à retenir pour savoir par tous les temps distraire ses enfants. (c.c.)

Administration et abonnements : Fabienne Dick, boîte postale 56, 1293 Bellevue, Genève. L'abonnement annuel coûte Fr. 35.-.

VALAIS

Oui à l'égalité, sotto-voce

Dans un canton où tout changement est synonyme de révolution, où la place naturelle de la femme est au foyer, où la répartition traditionnelle des rôles n'est pas remise en question, comment inciter les citoyens et les citoyennes à voter en faveur de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ?

Le groupe de coordination des associations féminines valaisannes et le club sierrois des Femmes de carrières libérales et commerciales ont ouvert le débat en organisant une table ronde d'information, le jeudi 9 mai. Présidée par Mme Liliane Mayor, présidente du club BPW, elle fut animée par Mmes Martine Grandjean, Suzette Sandoz et Edmée Buclin.

La rédactrice de Femmes suisses plaide chaleureusement la cause de l'égalité au nom du principe de la justice et de l'équité. A celles et ceux qui redoutent le grand chambardement, la juriste libérale vaudoise montre que les réformes se feront progressivement et par voie législative. L'autonomie des cantons sera respectée en ce qui concerne, par exemple, l'obtention des droits politiques pour les citoyennes qui n'en jouissent pas encore. Les principes de l'économie libérale ne sont pas menacés pour la fixation des salaires qui fait l'objet de négociations entre partenaires. Mais les inégalités pourront faire l'objet d'un recours en justice. Enfin, la Valaisanne qui fut membre de la Commission fédérale pour la révision de la Constitution, définit l'égalité dans la perspective de la complémentarité de l'homme et de la femme œuvrant ensemble pour le bien commun.

Evolution des mentalités, adaptation de la législation, le processus est en cours sur le plan national. Mais la majorité silencieuse du canton accordera-t-elle son oui ?

Françoise Bruttin

JURA

L'AFDJ pour l'égalité

Réunies en assemblée générale, les membres de l'Association pour la défense du Jura (environ 6 000 femmes) ont voté une déclaration par laquelle elles déclarent vouloir tout mettre en oeuvre pour que soit accepté le principe de l'égalité entre hommes et femmes, le 14 juin 1981.

Journée des femmes jurassiennes

Information-fête-débat : le 9 mai a été la journée des Jurassiennes. Organisée par le Bureau de la Condition féminine et sa commission, elle a été consacrée au dixième anniversaire du vote des femmes qui coïncide avec l'année du vote fédéral sur l'égalité des droits entre hommes et femmes (14 juin).

C'était le 9 mai. Le Bureau de la Condition féminine a ouvert toutes grandes ses portes à la population pour permettre le dialogue avec les responsables du Bureau, pour que soit connu son fonctionnement, pour que le public ait un aperçu de sa documentation.

A cette occasion, le Bureau de la Condition féminine a exposé les différents projets qu'il souhaite réaliser. (Nous y reviendrons dans une prochaine édition).

Dans la salle du parlement, le conseiller aux Etats Pierre Gassmann a présenté un exposé intitulé : « Dix ans de droit de vote des femmes ». Puis un débat public sur le thème : « Egalité entre hommes et femmes », introduit par Mlle Marie-Josèphe Lachat, déléguée à la Condition féminine.

Après un repas pris en commun, les auditeurs et nombreuses auditrices ont assisté à un tour de chant de Christine Schaffter et un spectacle de la Compagnie de la Tortue de Genève.

Anne-Marie Steullet

BCF : édition d'une brochure « Droits de la femme au travail »

Le 6 mai dernier, la commission du bureau de la condition féminine, présidée par Mme Lucine Jobin et Mlle Marie-Josèphe Lachat, responsable du BCF présentaient une brochure à la presse : « Les droits de la femme au travail ».

Tirée à dix mille exemplaires, la brochure est distribuée gratuitement par les secrétariats communaux, par les organisations syndicales ; elle est remise aux partis politiques et aux écoles professionnelles.

Par cette publication, le BCF entend donner la possibilité à chacune de connaître et de défendre ses droits. La législation aussi bien cantonale que fédérale y est évoquée. La brochure devra être mise à jour chaque fois qu'interviendront des modifications légales.

La brochure de 24 pages n'a pas la prétention de remplacer un cours de droit. Les sources juridiques sont données ; il s'agit d'informer les femmes sur leurs droits. Si les auteurs ont choisi le droit dans le travail, c'est parce que le problème est considéré comme préoccupant — objet de nombreuses questions — par les femmes jurassiennes.

Présentation

Comment allait-on présenter une somme de renseignements sans tomber dans un cadre rébarbatif ? Les auteurs ont choisi des situations de la vie quotidienne vécues par Céline. Les lecteurs et lectrices découvrent une foule de cas pratiques et l'aspect juridique de chacun d'eux. Le livre est illustré par Agnès Girardin de Delémont et les graphistes Chantal et Laurent Bregnard l'ont mis en pages.

Ouverture d'une permanence

Le BCF a annoncé qu'il ouvrirait prochainement une permanence le lundi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures à la rue des Marronniers.

A.-M. S.

VAUD

ADF de Lausanne : une nouvelle présidente

A fin avril, l'Association pour les droits de la femme, groupe de Lausanne, a pris congé de Manuella Keller, présidente du groupe pendant deux ans et a élu à sa place, Silvia Lempen, candidate au doctorat en philosophie. La nouvelle présidente rend hommage à Manuella Keller qui, reprenant un travail professionnel, n'a plus assez de temps à consacrer à ses tâches absorbantes de présidente, tâches qu'elle a remplies avec conscience et conviction de la justesse de la cause féministe.

Silvia Lempen trace ensuite en quelques traits les lignes directrices de l'activité du groupe ; consciente que, après les grandes conquêtes du « suffrage », le féminisme est maintenant un peu au creux d'une vague, elle en appelle à l'énergie des féministes : si nous ne voulons pas rester dans... ce creux, « il nous faut redéfinir clairement la nouvelle frontière